

Coopération monétaire

Source: CVCE. European Navigator. Étienne Deschamps.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/cooperation_monetaire-fr-d7e1624d-acad-42a6-a352-937e91aeae51.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Coopération monétaire

La Commission européenne, bien consciente des problèmes monétaires qui entravent le bon fonctionnement de la politique économique de la CEE, s'interroge sur les moyens susceptibles de rétablir la stabilité monétaire des Six. Le 12 février 1969, Raymond Barre, vice-président de la Commission en charge des affaires monétaires, fait des propositions en faveur d'un mécanisme destiné à prévenir les crises monétaires et à venir en aide aux monnaies en difficultés. Le Plan Barre prône une concertation des politiques économiques des États membres et la tenue de consultations régulières relatives aux politiques budgétaires et aux mesures fiscales ayant un effet direct sur les échanges extérieurs.

Au sommet de La Haye des 1er et 2 décembre 1969, les chefs d'État ou de gouvernement décident de donner une impulsion décisive à la phase définitive du Marché commun. Sur la base du Plan Barre, ils chargent le Premier ministre et ministre des Finances luxembourgeois Pierre Werner, d'élaborer un projet détaillé qui explore les voies de réalisation d'une union économique et monétaire européenne.